

Convocation

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Aux syndicats affiliés au Conseil central des syndicats nationaux de l'Estrie (CCSNE)

Bonjour,

La présente est pour vous convoquer à la prochaine assemblée générale du CCSNE.

Étant donné les travaux de rénovation ayant cours actuellement au Conseil central, prenez bien note de l'heure et du lieu de la rencontre :

Jeudi 14 février 2019
9 h à 16 h 30
à la
Coopérative funéraire de l'Estrie
485, rue du 24-juin, Sherbrooke

Sur le site web du Conseil central, vous trouverez dès maintenant le procès-verbal de l'assemblée précédente et, dès le 13 février, l'ordre du jour de l'assemblée à venir :

www.CCSNE.csn.qc.ca/documentation/assemblees-generales/assemblee-14-fevrier-2019/

Nous comptons sur votre présence et vous transmettons nos salutations syndicales.



Catherine Ladouceur, secrétaire générale

CCSNE | Facebook.com/ConseilCentralEstrie | www.CCSNE.csn.qc.ca

Politique d'aide aux petits syndicats au verso



Politique d'aide aux petits syndicats

(50 membres ou moins)

Assemblée générale et congrès

Salaire et dépenses

1 à 30 membres : 75 % du salaire et du dîner pour 1 personne déléguée par syndicat.

31 à 50 membres : 50 % du salaire et du dîner pour 1 personne déléguée par syndicat.

Syndicats accrédités depuis moins de 90 jours ou en instance d'accréditation (*si le syndicat n'a pas les fonds nécessaires*) : 100 % du salaire et du dîner pour 1 personne déléguée par syndicat.

Kilométrage

La participante ou le participant aura droit à un remboursement selon les barèmes en vigueur alloués à l'employé de bureau de la CSN, de l'excédent du kilométrage entre sa résidence et son lieu de travail, si cet excédent est supérieur à 31 km (aller).

Un seul remboursement par syndicat, si les participantes et les participants résident dans la même ville.

Barèmes de la CSN

Dîner : 22,65 \$

Kilométrage : 0,513 \$

Politique adoptée le 7 février 1995
Modifiée le 15 mai 2013
Modifiée le 1^{er} juin 2018 (barèmes)